

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

droit du travail Question écrite n° 131382

#### Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'application de la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels. En effet, il semblerait que le décret prévu par l'article 13 de ladite loi n'ait pas encore été publié. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les délais dans lesquels ce décret d'application est susceptible d'être adopté.

#### Données clés

Auteur : M. Hervé Féron

Circonscription: Meurthe-et-Moselle (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 131382

Rubrique: Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire: Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 27 mars 2012, page 2543 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)